

CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR - MASTER ET GENTLEMAN 2018

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 La FFSA organise les Championnats de France Sénior, Master et Gentleman. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Calendrier :

14/15 juillet	Angerville (91)	ASK Angerville
----------------------	------------------------	-----------------------

La FFSA se réserve le droit de modifier ces dates.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

1.3.2. Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14 heures à 19 heures et se terminera le vendredi de 7 heures 30 à 9 heures.

1.3.3. L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 9 heures à 19 heures et le vendredi de 7 heures 30 à 9 heures. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock. Chaque pilote devra avoir un extincteur et le placer sous l'auvent de la structure de manière visible et accessible.

1.3.4. La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8 heures avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi après midi en fonction de l'horaire établi par l'opérateur.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

Les Championnats de France Sénior, Master et Gentleman seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité pour **2018** et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère, en cours de validité pour **2018** et de l'autorisation de cette dernière.

Les pilotes devront avoir participé aux trois journées qualificatives du Championnat de Ligue. Les pilotes qui participeraient à une course internationale X30, se déroulant le même week-end qu'une des trois épreuves qualificatives du Championnat régional, pourraient valider leur inscription au Championnat de France s'ils ont participé aux deux autres épreuves qualificatives du Championnat de Ligue et s'ils fournissent un justificatif de participation à ladite course internationale.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Un maximum de 75 pilotes sera admis en catégorie Sénior, 75 pilotes en catégorie Master et 75 pilotes en catégorie Gentleman. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.

3.2.2. Le Championnat de France Sénior est réservé aux pilotes âgés de **14 ans** minimum (âge atteint en **2018**).

3.2.3. Le Championnat de France Master est réservé aux pilotes âgés de **30 ans** minimum (âge atteint en **2018**).

- 3.2.4. Le Championnat de France Gentleman est réservé aux pilotes âgés de 45 ans et plus (âge atteint en 2018).
Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler les Championnats de France, au plus tard deux semaines avant la date du meeting.
- 3.3. INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SÉNIOR, MASTER ET GENTLEMAN**
- 3.3.1. Tout pilote souhaitant participer aux Championnats de France Sénior, Master ou Gentleman devra s'inscrire par internet, sur le site des Championnats et Coupes de France www.ffa-karting.org, possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. Le montant de l'inscription au Championnat de France **2018** est fixé à **200** €. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée **dans** les 15 jours précédant l'épreuve (**jeudi 08h00**) verra son montant majoré de 50 €. Le pilote devra avoir participé aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue, sauf en cas de force majeure et sauf pour le pilote Jocker invité par le Président de la Ligue ou avoir participé à deux épreuves de son Championnat régional et à une épreuve internationale X30 ayant lieu le même week-end qu'une des journées qualificatives du Championnat régional, avec présentation d'un justificatif pour l'épreuve internationale X30.
- 3.3.2. En cas de non-participation du pilote au Championnat de France, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.
- 3.3.3. Les vainqueurs des Championnats de France Sénior, Master et Gentleman de l'année précédente seront qualifiés d'office pour les Championnats de France Sénior, Master et Gentleman, dans les conditions répondant aux articles 3.1., 3.2.2, 3.2.3. et 3.2.4 du présent règlement.
- 3.4. DROITS D'ENGAGEMENT**
- 3.4.1. Le montant des droits d'engagement est fixé à **200** € tout compris, notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, les 5 laissez-passer et l'emplacement paddock.
Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATÉRIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
- 4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de 2 moteurs enregistrés.
Châssis aux normes CIK-FIA
Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.
Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).
Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).
Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.
Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2. Pneumatiques

4.2.2.1 Chaque pilote disposera :

- pour les essais libres et warm up, de 4 pneus slick (2 avant – 2 arrière) apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2014/2016 ou 2017/2019) ou achetés sur place auprès du manufacturier.
- pour la course de 8 pneus slick (4 avant - 4 arrière) et de 8 pneus pluie (4 avant - 4 arrière) **répartis comme suit : 1 train (slick et/ou pluie) pour les phases qualificatives (essais chronométrés et manches de qualifications) et 1 train (slick et/ou pluie) pour les phases finales (préfinale et finale).**

4.2.2.2 Les 4 pneus des essais libres et des warm-up seront contrôlés avant chaque départ de séance. Les **8** pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort en parc assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ.

4.2.2.3. Chaque pilote inscrit au Championnat de France se verra offrir un train de pneus (2 AV et 2 AR), par le manufacturier, partenaire de l'épreuve.

4.3 NUMEROS DE COURSE

4.3.1 La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

4.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

4.4. MECANICIENS ET ASSISTANCE

4.4.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant au Championnat de France devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 8 heures et 18 heures.

7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiels est obligatoire, sous peine d'une amende 100 €.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes de 15 pilotes maximum.

Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.
Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort.

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en X séries comprenant entre 12 et **18** pilotes réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A 1 ^{er} chrono 9 ^{ème} chrono	SERIE B 2 ^{ème} chrono 10 ^{ème} chrono	SERIE C 3 ^{ème} chrono 11 ^{ème} chrono	SERIE D 4 ^{ème} chrono 12 ^{ème} chrono
SERIE E 5 ^{ème} chrono 13 ^{ème} chrono	SERIE F 6 ^{ème} chrono 14 ^{ème} chrono	SERIE G 7 ^{ème} chrono 15 ^{ème} chrono	SERIE H 8 ^{ème} chrono 16 ^{ème} chrono

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal à 30 pilotes, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur à 30 pilotes, un certain nombre de séries comprenant 12 à **18** pilotes seront créées, A, B, C, etc.

7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C..., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. Phases finales (Finale 1, Finale 2 et Finale 3)

Le nombre de pilotes pouvant participer aux phases finales sera aligné sur l'arrêté d'homologation de la piste avec un maximum de 36 pilotes.

Une finale 1 de 25 km par temps sec et de 20 km par temps de pluie. Les positions au départ seront déterminées par le classement des manches qualificatives.

Une finale 2 de 25 km par temps sec et de 20 km par temps de pluie. Les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la finale 1.

Une finale 3 de 25 km par temps sec et de 20 km par temps de pluie. Les positions au départ seront déterminées par l'addition des points marqués aux finales 1 et 2.

7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour les phases finales, auront la possibilité de disputer une Coupe de la Ligue et une Coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent (maximum 36 participants) et se dérouleront sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" et de la "Coupe de la Ligue" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS A TOUS LES FINALISTES

Le classement de chacune des 3 finales donnera lieu à l'attribution des points suivants :

100 points au 1 ^{er}	47 points au 14 ^{ème}	24 points au 27 ^{ème}
85 points au 2 ^{ème}	45 points au 15 ^{ème}	23 points au 28 ^{ème}
75 points au 3 ^{ème}	43 points au 16 ^{ème}	22 points au 29 ^{ème}
70 points au 4 ^{ème}	41 points au 17 ^{ème}	21 points au 30 ^{ème}
65 points au 5 ^{ème}	39 points au 18 ^{ème}	20 points au 31 ^{ème}
63 points au 6 ^{ème}	37 points au 19 ^{ème}	19 points au 32 ^{ème}
61 points au 7 ^{ème}	35 points au 20 ^{ème}	18 points au 33 ^{ème}
59 points au 8 ^{ème}	33 points au 21 ^{ème}	17 points au 34 ^{ème}
57 points au 9 ^{ème}	31 points au 22 ^{ème}	16 points au 35 ^{ème}
55 points au 10 ^{ème}	29 points au 23 ^{ème}	15 points au 36 ^{ème}
53 points au 11 ^{ème}	27 points au 24 ^{ème}	
51 points au 12 ^{ème}	26 points au 25 ^{ème}	
49 points au 13 ^{ème}	25 points au 26 ^{ème}	

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale 1 et/ou de la finale 2 et/ou de la finale 3, se verra attribuer 2 points supplémentaires (points bonus) à chaque fois.

9.2. CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors des finales.

La participation aux 3 finales sera obligatoire et les points des 3 finales seront comptabilisés pour le classement général de l'épreuve.

Le classement final du Championnat de France sera établi en additionnant les points des trois finales et de l'ensemble des points bonus.

En cas d'ex aequo, le résultat des manches qualificatives fera la différence et en cas de nouvelle égalité, le résultat des essais chronométrés sera retenu.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. DOTATION

A l'issue des trois finales, les 3 premiers pilotes classés de chaque catégorie se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

Une dotation de **6600 €** de primes sera attribuée. Les primes seront distribuées de la façon suivante aux 10 premiers de la catégorie Sénior et de la catégorie Master.

1 ^{er}	710 €	6 ^{ème}	230 €
2 ^{ème}	560 €	7 ^{ème}	210 €
3 ^{ème}	460 €	8 ^{ème}	180 €
4 ^{ème}	360 €	9 ^{ème}	160 €
5 ^{ème}	290 €	10 ^{ème}	140 €

Le Champion de France Sénior, le Champion de France Master et le Champion de France Gentleman seront invités à la remise des prix de la FFSA.

- Le vainqueur du Championnat de France Sénior sera invité à participer à la IAME International Final (engagement offert), Il sera également invité à participer à une course CIK en OK clé en main (châssis + moteur + team + engagement) ou à 1

course clé en main (châssis + moteur + team + engagement) dans une épreuve de prestige X30 (Dubai O Plate (EAU), Kart Master (UK) ou Nordic Cup),

- Le 2^{ème} du Championnat de France Sénior sera invité à participer à la IAME International Final (engagement offert),
- Le 3^{ème} du Championnat de France Sénior sera invité à participer à la IAME International Final (engagement offert).
- Le vainqueur du Championnat de France Master sera invité à participer à la IAME International Final (engagement offert).
- Le vainqueur du Championnat de France Gentleman sera invité à participer à la IAME International Final (engagement offert).

Un moteur X30 IAME FFSA fourni par le motoriste sera remis au gagnant du tirage au sort FFSA.

10.2. **PROTOCOLE PODIUM**

A l'issue des phases finales et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés, dans chaque catégorie, seront sous la responsabilité de l'opérateur FFSA.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du fabricant fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de ses primes d'arrivée.